

## Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 2 avril 2026

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	- de Claire Hugon Lecharlier (Ecolo-Groen) sur "la suspension de votre instruction par le Conseil d'État" (n° 247) - de Matti Vandemaele (Ecolo-Groen) sur "l'arrêt du Conseil d'État concernant le refus d'accueillir des personnes possédant le statut M" (n° 248) - de François De Smet (DéFI) sur "l'arrêt de suspension du CE en matière d'accueil des demandeurs d'asile protégés dans l'UE" (n° 249) - de Julien Ribauda (PVDA-PTB) sur "la suspension par le Conseil d'État de l'instruction de la ministre adressée à Fedasil" (n° 250)	à la ministre de l'Asile, de la Migration et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes Villes	Séance plénière du <a href="#">2 avril 2026</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>re</sup> motion de recommandation</b> par Claire Hugon Lecharlier et Matti Vandemaele (Ecolo-Groen)</li> <li>• <b>2<sup>e</sup> motion de recommandation</b> par François De Smet (DéFI)</li> <li>• <b>3<sup>e</sup> motion de recommandation</b> par Julien Ribauda (PVDA-PTB)</li> <li>• <b>1<sup>re</sup> motion pure et simple</b> par Axel Ronse (N-VA), Benoît Piedboeuf (MR), Oskar Seuntjens (Vooruit), Nawal Farih (cd&amp;v) et Aurore Tourneur (Les Engagés)</li> <li>• <b>2<sup>e</sup> motion pure et simple</b> par Barbara Pas (VB)</li> </ul>	/	<a href="#">p. 62</a> (soir) Détail: <a href="#">p. 75</a>	75	53	1